



DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

K.748.4-0

BIOMOL 1/06

Notification
aux Etats signataires et adhérents à l'Accord instituant
la Conférence européenne de biologie moléculaire,
fait à Genève le 13 février 1969

Adhésion de la République d'Estonie

Le 30 janvier 2006, la République d'Estonie a déposé auprès du Gouvernement suisse son instrument d'adhésion à l'Accord instituant la Conférence européenne de biologie moléculaire, fait à Genève le 13 février 1969, suivant la décision prise, en application de l'article III, paragraphe 2, de l'Accord, par la Conférence européenne de biologie moléculaire lors de sa 34^e session ordinaire des 17 et 18 novembre 2003.

Conformément à son article XI, paragraphe 4, lettre b, l'Accord est entré en vigueur pour la République d'Estonie le 30 janvier 2006.

La présente notification est adressée aux Etats signataires et adhérents, en application de l'article XI, paragraphe 7, de l'Accord.

Berne, le 7 février 2006

